

## POLITIQUE D'OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER STAGES D'ÉTÉ EN RECHERCHE PROGRAMME DE FORMATION MÉDICALE À SAGUENAY

Dans le cadre des stages d'été en recherche, des soutiens financiers sont offerts par le vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS) de l'Université de Sherbrooke (UdeS) aux stagiaires qui effectuent un stage en recherche dans le laboratoire professeur régulier de la FMSS.

Les étudiants du Programme de formation médicale à Saguenay (PFMS) ont accès à des programmes de soutien financier. Une aide financière palliative est également offerte par la doyenne associée à Saguenay spécifiquement pour les étudiants du PFMS, par le biais du Fonds de développement facultaire provenant de la Société des médecins de l'Université de Sherbrooke.

### SOURCES DE FINANCEMENT, CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les programmes de soutien financier aux étudiants proviennent de différentes sources, soit de la FMSS, des fonds institutionnels, des fonds de recherche des chercheurs responsables ou en provenance de la doyenne associée du PFMS.

#### **Critères d'éligibilité aux programmes de financement :**

Tout étudiant du PFMS qui étudie à temps complet au trimestre d'hiver et qui effectue un stage d'été en recherche, dirigé par un professeur-chercheur ou un médecin-clinicien, est admissible aux programmes de financement. Le nombre d'heures travaillées par semaine dans un stage d'été doit être **d'un minimum de 30 heures**.

#### **Programmes de financement disponibles :**

- **Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS)** : Le programme de soutien financier s'adresse à tous les étudiants inscrits dans un programme de la FMSS, incluant le site Saguenay. Le stage doit être effectué avec un professeur régulier de l'UdeS. Les octrois sont de 2 500\$ pour un stage de 12 à 16 semaines et de 2 000\$ pour un stage de 6 à 11 semaines. Pour les stages de moins de 6 semaines, l'octroi du financement est déterminé au prorata du nombre de semaines travaillées.

Le chercheur responsable du stage s'engage à apparier ou compléter la rémunération de la personne stagiaire à partir de budgets de l'UdeS (ou veillera à transférer les sommes nécessaires dans une UBR de l'UdeS avant le début du stage si ces fonds proviennent de sources externes à l'UdeS).

Pour soumettre une candidature : se référer aux informations disponibles sur le site Internet suivant : <https://www.usherbrooke.ca/medecine/recherche/stages-dete-de-1er-cycle-en-recherche/>

- **Société des médecins de l'Université de Sherbrooke (SMUS)** : Le programme de soutien financier s'adresse à tous les étudiants inscrits dans le programme de doctorat en médecine de l'UdeS. Le stage doit être effectué avec un professeur régulier de l'UdeS. Les octrois sont de 2 500\$ pour un stage de 12 à 16 semaines et de 2 000\$ pour un stage de 6 à 11 semaines. Pour les stages de moins de 6 semaines, l'octroi est déterminé au prorata du nombre de semaines travaillées.

Le chercheur responsable du stage s'engage à apparier ou compléter la rémunération de la personne stagiaire à partir de budgets de l'UdeS ou veillera à transférer les sommes nécessaires dans une UBR de l'UdeS avant le début du stage si ces fonds proviennent de sources externes à l'UdeS.

Pour soumettre une candidature : se référer préalablement à la vice-doyenne aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation de l'UdeS.

- **Fonds de recherche des chercheurs responsables** : Le programme de soutien financier s'adresse à tous les étudiants et est disponible auprès des chercheurs directement en fonction de la disponibilité de leurs octrois de recherche. Le stage peut être effectué auprès d'un chercheur d'une autre université que l'UdeS.

Pour soumettre une candidature : contacter le chercheur responsable dans le but de vérifier la disponibilité d'un soutien financier pour les étudiants désirant faire un stage avec eux.

- **Aide financière de la doyenne associée du PFMS** : Ce programme de soutien financier s'adresse à tous les étudiants de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> année du PFMS. Le financement est disponible uniquement lorsque les autres sources de financement n'ont pas été obtenues. Les octrois sont d'un maximum de 2 000\$ pour un stage de 8 semaines et de 1 000\$ pour un stage de 4 semaines. Pour les stages entre 4 et 8 semaines, l'octroi est déterminé au prorata du nombre de semaines travaillées. Le stage peut être effectué auprès d'un chercheur ou d'un médecin-clinicien d'une autre université que l'UdeS tant au Canada qu'aux États-Unis.

Note : Le soutien financier en provenance de la doyenne associée ne peut substituer la part d'appariement du chercheur responsable dans le cas de l'octroi du soutien financier de la FMSS ou de la SMUS.

Pour la soumission d'une candidature : communiquer avec Mme Isabelle Bouchard par courriel à : [mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca](mailto:mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) pour obtenir le formulaire de soutien financier pour stage d'été de recherche. Compléter et soumettre le formulaire de demande de soutien financier dûment rempli.

Les étudiants s'engagent à effectuer le stage pour un projet précis si le soutien financier est octroyé. Aucun changement de responsable ni de durée de stage ne sera accepté après le début du stage.

## **ENGAGEMENTS DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU STAGE ET DE LA PERSONNE STAGIAIRE**

### **Engagements de la personne responsable du stage**

La personne responsable du stage s'engage à :

- Offrir un stage de recherche en conformité avec ce qui avait été convenu avec la personne stagiaire recrutée concernant le contenu, la durée du stage et la rémunération.
- Pour les professeurs de l'UdeS : Apparier ou compléter la rémunération de la personne stagiaire à partir de ces fonds de recherche (ou veillera à transférer les sommes nécessaires dans une UBR de l'UdeS avant le début du stage si ces fonds proviennent de sources externes à l'UdeS) pour la partie de rémunération non couverte des bourses octroyées par la FMSS ou la SMUS.

L'octroi obtenu, s'il y a lieu, combiné à la part de la personne responsable du stage doit couvrir le salaire prévu selon les taux fixés dans la convention collective du SAREUS pour les stagiaires (<https://www.usherbrooke.ca/srh/emplois/milieu-et-conditions-de-travail/conventions-protocoles-reglements/sareus/>).

Pour toutes questions sur le soutien financier de la FMSS ou de la SMUS, vous adressez à Mme Vicky Demers par téléphone au 819 821-8000, poste 72013 ou par courriel à : [vicky.demers2@USherbrooke.ca](mailto:vicky.demers2@USherbrooke.ca) au vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation de la FMSS.

Pour toutes questions en lien avec le soutien financier obtenu de la doyenne associée du PFMS, vous pouvez vous adresser à Mme Isabelle Bouchard par téléphone au 418 541-1234, poste 3255 ou par courriel : [mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca](mailto:mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca)

### **Engagements spécifiques des stagiaires à la suite de l'obtention d'une aide financière**

Le stagiaire s'engage à :

- Compléter le stage de recherche en conformité avec ce qui avait été convenu avec la personne responsable du stage concernant le contenu, la durée du stage et la rémunération.

**Stagiaires ayant bénéficié des octrois de la FMSS ou de la SMUS :** vous devez obligatoirement acheminer à Mme Isabelle Bouchard par courriel : [mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca](mailto:mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) une copie PDF de l'affiche que vous aurez décidé de présenter lors de la Journée scientifique de 1<sup>er</sup> cycle de la FMSS ou le rapport de fin de stage que vous remettrez à la FMSS.

**Stagiaires ayant bénéficié d'un soutien financier de la doyenne associée du PFMS:** vous devez rédiger un rapport de stage selon les directives de rédaction du document qui vous seront envoyées par Mme Isabelle Bouchard à la fin de l'été de votre stage.

### **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Pour les étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année du PFMS, réalisant un stage d'été en recherche dirigé par un ou des professeur(s) régulier(s) de la FMSS, les étudiants peuvent faire une demande pour que le stage réalisé soit reconnu comme activité complémentaire à leur programme de formation. Cette demande pourra leur permettre d'obtenir un (1) crédit. Les exigences sont disponibles au lien suivant : <https://intranet.med.usherbrooke.ca/etudiants/etudiants-predoc/StagEte/SitePages/Accueil.aspx>.

Cette politique est validée et approuvée par Dre Sharon Hatcher, doyenne associée à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke.  
3 novembre 2020